



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

21 mai 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 21 mai 2024 à l'hôtel de ville à 19 h 30, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe et messieurs les conseillers Marc Charest, Nelson Gagnon, Nelson Simard et André Coulombe tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents monsieur Nicolas Leclerc, directeur général et M^e Marie-Claude Gagnon, greffière.

Absence justifiée de monsieur Mario Hamilton, conseiller

Six (6) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2024-252

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-253

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 MAI 2024

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-254

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 13 MAI 2024

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 13 mai 2024 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-255

APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 21 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 7 au 21 mai 2024 (liste numéro CM 2024-09), comportant les numéros de chèques de 27 296 à 27 459 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : 792 544,94 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2024-256

ENTENTE DE GROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS AU SEIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2024-2029 – AUTORISATION

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Matane souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement d'achats en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane joigne, par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

Que la Ville autorise la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » telle que soumise;

Que selon la loi, la Ville de Matane accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité

souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toute et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence, et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

RESSOURCES HUMAINES

2024-257

EMBAUCHE D'UNE AIDE-HORTICULTRICE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de madame Mélanie Ouellet à titre d'aide-horticultrice temporaire à l'échelon 3 de la classe salariale visée. Sa date d'entrée en poste est le 6 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-258

EMBAUCHE DE JOURNALIERS À LA VOIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de messieurs Vincent Joncas et André St-Louis à titre de journalier à la voirie temporaire à l'échelon 3 de la classe salariale visée, respectivement entrés en poste les 7 et 13 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRÉSORERIE

2024-259

DÉPÔT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte le dépôt du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe audités par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L. Société de comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

URBANISME

2024-260

DEMANDE D'EXEMPTION DE 8 CASES DE STATIONNEMENT – PROJET HAN LOGEMENT

Considérant qu'une demande d'exemption de fournir un total de 8 cases de stationnement pour un projet d'habitation multifamiliale de 32 logements, aux 374, 390, 406 et 422, rue Saint-Jean a été déposée par M. Jean-François Leblanc;

Considérant qu'un total de 32 cases de stationnement hors-rue seront aménagées, dont 5 pour personnes handicapées, soit 1 par logement, plutôt que le 1,25 requis;

Considérant qu'une somme de 4 000 \$ est prévue être versée au fonds de stationnement dont les sommes ne peuvent être allouées qu'au financement d'immobilisations destinées à l'amélioration de l'offre en matière de stationnement public ou de transport actif ou collectif;

Considérant la clientèle visée pour le projet Han Logement, dont seuls 25 % possèdent un véhicule;

Considérant l'aménagement du site prévu, soit une aire de stationnement pavée et lignée, commune aux 4 bâtiments du projet domiciliaire, incluant la gestion des eaux de ruissellement sur le site;

Considérant l'environnement adjacent;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane consente à exempter le demandeur de fournir 8 de 40 cases de stationnement hors rue requises pour le projet totalisant 32 logements, conditionnellement au paiement d'une somme de 4 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-261

DEMANDE D'AJOUT D'ABRIBUS SUR LE TERRITOIRE DE MATANE

Considérant qu'un service de transport collectif dessert le territoire de la MRC de La Matanie;

Considérant les modalités de l'Entente relative à l'acquisition, l'installation et l'entretien d'abribus sur le territoire de la Ville de Matane intervenue entre la MRC et la Ville;

Considérant que la MRC de La Matanie a proposé l'ajout de 6 abribus sur le territoire de la Ville de Matane qu'elle juge stratégique afin d'assurer le développement du service de transport collectif de la MRC;

Considérant l'espace disponible aux parcs Maman-Luc, Jeanne-Dionne et Jane McCallum sur la rue Fournier, et l'espace prévu aux abords du Marché Public de La Matanie;

Considérant le manque d'espace au Parc Jean-Charles-Forbes et le manque d'espace permettant l'installation d'un abribus sur l'emprise appartenant à la Ville près de la Gare fluviale;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane procède à l'installation de 4 abribus supplémentaires sur son territoire, soit aux parcs Maman-Luc sur la rue Bois-Joli, Jeanne-Dionne sur la rue Thibault et Jane-McCallum sur la rue Fournier, ainsi qu'au Marché Public de La Matanie à la Place des Rochelais, et invite la MRC à entreprendre les démarches avec la Société des traversiers du Québec afin que soit installé et entretenu un

abribus à proximité de la Gare fluviale, au 1474, rue de Matane-sur-Mer, et qu'un nouvel endroit soit proposé pour l'installation et l'entretien de l'abribus excédentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRAVAUX PUBLICS

2024-262

**ACQUISITION D'UN ROULEAU COMPACTEUR –
REPLACEMENT UNITÉ # 150 – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant que le projet de remplacement d'un rouleau compacteur a été autorisé en 2024;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée;

Considérant que quatre (4) propositions ont été reçues;

Considérant que l'analyse technique a été effectuée et qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'acquisition d'un rouleau compacteur répondant aux besoins, de modèle Dynapac CC1400, de l'année 2024, à l'entreprise J.A. Larue inc., au montant de 90 350 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise J.A. Larue inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2024-263

**CONCASSAGE DE REBUTS DE BÉTON, BÉTON BITUMINEUX,
BRIQUE ET ROC – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 5 avril 2024;

Considérant que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues;

Considérant que la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme en tous points avec nos documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjudge un contrat pour le concassage de rebuts de béton, béton bitumineux, brique et roc à CTB+ (9226-8036 Québec inc.), au montant de 28 700 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

Que les documents d'appel d'offres sur invitation, la soumission de l'entreprise CTB+ ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-264

PRÉPARATION DE LA DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU – PGA-EAU

Considérant que la Ville de Matane reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu;

Considérant que la Ville de Matane a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-265

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT – CHANGEMENT DE LA BALANCE À CAMION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'un appel d'offres public est prévu prochainement pour le changement de la balance à camion du lieu d'enfouissement technique;

Considérant qu'une demande de propositions a été transmise à trois (3) firmes pour l'accompagnement dans ce projet;

Considérant que trois (3) propositions ont été reçues et qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat de services professionnels à la firme Kwatro Experts-conseil inc., pour la somme de 9 190 \$, plus les taxes applicables, pour l'accompagnement quant au projet de changement de la balance à camion du lieu d'enfouissement technique, le tout financé à même le surplus affecté d'investissement du LET.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme Kwatro Experts-conseil inc., ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-266

FESTIVAL COUNTRY – PROTOCOLE D'ENTENTE – LES JEUDIS COUNTRY

Considérant que la Ville de Matane souhaite soutenir le développement d'activités gratuites et accessibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane le protocole d'entente avec le Festival Country de Matane pour la tenue des Jeudis Country, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-267

ACHATS D'ÉQUIPEMENTS – PLAN DES MESURES D'URGENCE – MISSION SERVICES AUX SINISTRÉS

Considérant que la Ville de Matane souhaite être en mesure de répondre adéquatement aux besoins des sinistrés lors de sinistres nécessitant une évacuation, et ce, dans un délai raisonnable;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise l'achat d'équipements de lits de camp et de couvertures pour un montant total de 18 098,50 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier et /ou l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-268

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER DU BAS-SAINTE-LAURENT

Considérant que la Ville de Matane souhaite soutenir la tenue de la Marche de la mémoire 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane le protocole d'entente avec la Société d'Alzheimer du Bas-Saint-Laurent pour la tenue de la Marche de la mémoire 2024, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

DIRECTION GÉNÉRALE

2024-269

PROJET DE REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-LOUIS, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-MOÏSE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMQUI, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT - LES MÉCHINS, DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MITIS, DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MATANIE ET DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MATAPÉDIA

Considérant qu'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, l'Office municipal d'habitation d'Amqui, l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, l'Office d'habitation de la Mitis, l'Office d'habitation de la Matanie et l'Office d'habitation de La Matapédia ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du Village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridi, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts leur intention commune de se regrouper;

Considérant que le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, à l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, à l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, à l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, à l'Office municipal d'habitation d'Amqui, à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, à l'Office d'habitation de la Mitis, à l'Office d'habitation de la Matanie et à l'Office d'habitation de La Matapédia, lesquels seront éteints;

Considérant que ce nouvel office deviendra l'agent de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du Village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridi, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de Matane d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, de l'Office municipal d'habitation d'Amqui, de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, de l'Office d'habitation de la Mitis, de l'Office d'habitation de la Matanie et de l'Office d'habitation de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-270

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE LA SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2024

Considérant le travail accompli par les membres du comité organisateur de la soirée hommage aux bénévoles s'étant tenue le samedi 4 mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adresse une motion de félicitations aux organisateurs de la soirée hommage aux bénévoles 2024 pour le travail accompli et le succès de la soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-271

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière,

Le maire,

M^e Marie-Claude Gagnon,

Eddy Métivier